



Circulaire confédérale

2019, le défenseur des droits associé au Bureau international du travail avaient mené une enquête révélant que près d'une personne sur deux syndiquées se déclarait discriminée et que 42 % des salariés estimaient que s'engager syndicalement comporte un risque professionnel.

Selon l'avocat, notre présence et nos interventions devraient avoir rendue incontournable la question syndicale en marquant notamment la vigilance de FO sur ce point.

Le juge a annoncé sa décision au mieux pour la semaine à venir.

Je vous souhaite d'heureuses fêtes de fin d'année.

Yves VEYRIER
Secrétaire général

Annexe 1 : Dépêche AFP du 23/12/2020 – Le Conseil d'Etat se penche sur l'élargissement des fichiers de renseignement

Annexe 2 : La Croix : Opinion politique, convictions religieuses... L'élargissement des fichiers de police contesté